



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Situation dans les universités

Question au Gouvernement n° 1795

Texte de la question

SITUATION DANS LES UNIVERSITÉS

Mme la présidente . La parole est à M. Roger Chudeau.

M. Roger Chudeau . Avec votre autorisation, madame la présidente, avant de poser ma question, je souhaite rendre hommage à nos forces armées, et tout particulièrement à la légion étrangère, qui fête aujourd'hui le 161e anniversaire du combat de Camerone. (*Les députés du groupe RN se lèvent et applaudissent. - Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe LR.*)

Monsieur le Premier ministre, depuis plus d'une semaine, l'islamo-gauchisme (« Ah ! » et rires sur les bancs du groupe LFI-NUPES), avec l'appui sans faille des pyromanes LFIistes de la République, montre son vrai visage : celui, hideux, abject, de l'antisémitisme. Michel Onfray a raison quand il affirme que l'islamo-gauchisme est un fascisme.

M. Jean-François Coulomme . Islamo-fasciste !

M. René Pilato . Capitalo-fasciste !

M. Roger Chudeau . L'antisémitisme est profondément ancré, depuis de nombreuses années, dans nos universités. Ainsi, 91 % des étudiants juifs déclarent avoir subi des agressions antisémites dans les locaux universitaires. Ce scandale, cette honte, les représentants de l'université française le nient, l'euphémisent, parlant d'un « ressentiment », comme l'ont montré les auditions de France universités à l'Assemblée nationale et au Sénat.

Mme Nathalie Oziol . Balayez devant votre porte !

M. Roger Chudeau . Alors qu'elle était ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation, Mme Vidal avait annoncé, en février 2021, la création d'une commission d'enquête sur l'islamo-gauchisme à l'université, qui n'a jamais vu le jour. Quant à vous, vous avez récemment usé de formules martiales en parlant de sursaut d'autorité : « La République contre-attaque », disiez-vous.

Devant le lamentable spectacle qu'offrent nombre de nos campus, notamment celui de Sciences Po Paris,...

M. René Pilato . Ils réfléchissent, eux !

M. Roger Chudeau où la direction va à Canossa et se couche devant cinquante islamofascistes, où est le sursaut d'autorité ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe RN.*) Demanderez-vous à Mme la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche de lancer une enquête administrative sur le phénomène islamogauchiste ? Exigerez-vous des sanctions disciplinaires à l'encontre des fauteurs de troubles de

Sciences Po Paris ? Interdirez-vous le prétendu débat que l'établissement veut organiser sur le boycott d'Israël ? Enfin, engagerez-vous une procédure de dissolution des groupes politiques qui appellent à la destruction d'Israël ? (Applaudissements sur les bancs du groupe RN. – Exclamations sur les bancs du groupe LFI-NUPES.)

Mme la présidente . La parole est à Mme la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Mme Sylvie Retailleau, *ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche* . Le débat et la liberté d'expression sont au cœur de la vocation des universités dans le monde entier.

Mme Clémence Guetté . Répondez à la question ! Ils demandent notre dissolution !

Mme Sylvie Retailleau, *ministre* . Toutefois, ils n'autorisent pas tout. Les blocages et les intimidations sont inacceptables,...

M. Pierre Cordier . C'est ce qu'il fallait dire il y a deux jours !

Mme Sylvie Retailleau, *ministre* encore moins l'incitation à la haine, l'appel à l'insurrection ou l'antisémitisme, qui fait l'objet d'une tolérance zéro.

Mme Clémence Guetté . Ils veulent dissoudre notre mouvement politique ! (*Protestations sur les bancs du groupe RE.*)

Mme Sylvie Retailleau, *ministre* . Nous sommes donc très vigilants et nous resterons fermes. (*Exclamations sur plusieurs bancs du groupe LFI-NUPES.*)

M. Michel Herbillon . Vous avez été silencieuse !

Mme Sylvie Retailleau, *ministre* . La décision de recourir à la force publique pour rétablir l'ordre relève des chefs d'établissement. (*M. Pierre-Henri Dumont s'exclame.*) Nous n'y sommes jamais défavorables lorsque la situation l'exige. À Sciences Po Paris, aucune sanction n'est suspendue concernant des faits graves comme les propos et les actes antisémites signalés lors des événements du 12 mars, qui font l'objet d'une enquête administrative.

M. Michel Herbillon . Vous avez tardé à agir !

Mme Sylvie Retailleau, *ministre* . Il n'est pas non plus question de suspendre les partenariats scientifiques ou académiques. (*Mme Anne-Laurence Petel applaudit.*) On ne peut parler de manque d'autorité, alors que les chefs d'établissement prennent leurs responsabilités.

M. Michel Herbillon . Et vous ?

Mme Sylvie Retailleau, *ministre* . Ils réquisitionnent les forces de l'ordre pour mettre fin aux blocages, comme hier à la Sorbonne, mercredi dernier sur le campus Saint-Thomas de Sciences Po Paris ou aujourd'hui à Saint-Étienne.

Ils annulent des conférences, lorsqu'elles présentent un risque de trouble à l'ordre public.

M. Michel Herbillon . Vous avez eu un silence coupable !

Mme Sylvie Retailleau, *ministre* . Certains sont même comparés, pour cette raison, à des criminels nazis ; c'est odieux...

M. François Cormier-Bouligeon . Inacceptable !

Mme Sylvie Retailleau, ministre . . . et j'ai porté plainte. (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe RE.*) Honte à ceux qui instrumentalisent le conflit et qui utilisent les étudiants ! Les universités doivent demeurer des lieux d'étude ; leur mission est trop importante et trop précieuse pour qu'on piétine leur image et qu'on empêche leur bon fonctionnement, particulièrement en tentant d'importer une mobilisation américaine. (Mme Clémence Guetté s'exclame.) Je le répète : le débat, oui ; le blocage, non ! (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe RE.*)

Données clés

Auteur : [M. Roger Chudeau](#)

Circonscription : Loir-et-Cher (2^e circonscription) - Rassemblement National

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 1795

Rubrique : Ordre public

Ministère interrogé : Enseignement supérieur et recherche

Ministère attributaire : Enseignement supérieur et recherche

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 1er mai 2024

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 1er mai 2024